



## SOMMAIRE

### Page 2

- Élections internes : appels à candidatures

### Page 3

- Les chantiers du ministère :
  - éducation prioritaire
  - métiers - missions - statuts

### Page 4

- Élections à la FSE et à l'ÉSPÉ
- Avancement des certifiés
- Notation administrative

## FAISONS NOUS ÉCOUTER... ET ENTENDRE !

L'inflation des discours « anti-fiscalité », abondamment relayés dans les media, mérite la plus grande vigilance. La question essentielle de la répartition équitable des richesses dans notre pays passe ainsi aux oubliettes, au profit d'une campagne contre l'impôt accusé de tous les maux. Ce « glissement idéologique » cache mal ses affinités poujadistes, dont les cibles privilégiées sont les fonctionnaires, la Fonction Publique et la fiscalité dont l'une des fonctions est de « réguler » les inégalités.

Dans le même temps, la montée du racisme et le climat nauséabond qui en résulte, ont de quoi inquiéter et révolter !

Sans qu'on puisse les confondre, ces « discours » ne sont pas sans liens. Ils font planer de graves **menaces sur les valeurs républicaines et démocratiques**, et doivent être résolument combattus.

**Le mouvement syndical a pour cela un rôle crucial à jouer**, en rassemblant et mobilisant pour défendre ces valeurs, mais aussi en portant au premier plan les questions de société décisives pour l'avenir : réduction des inégalités, droit à l'emploi, avenir de la jeunesse... et rôle essentiel de l'École.

Dans l'Éducation Nationale, en particulier dans le 2<sup>nd</sup> degré, chacun sait les effets désastreux de la dévalorisation subie par nos métiers. Image dégradée, salaires insuffisants, conditions de travail... sont les causes premières d'une crise des recrutements qui ne cesse de s'aggraver. Le gouvernement, qui ne peut l'ignorer, dit vouloir y apporter des réponses en ouvrant le « chantier » de l'avenir de nos métiers.

Sur un dossier aussi capital pour le 2<sup>nd</sup> degré, **le SNES appelle la profession à la plus grande vigilance** pour contrer les demandes (bivalence, annualisation et augmentation des maxima de service) issues de tous bords, parfois d'organisations syndicales « complaisantes ».

Que malgré ces pressions, nous ayons obtenu dans le projet ministériel la confirmation explicite de la monovalence, de nos maxima de service, hebdomadaires, en heures d'enseignement, est **un acquis majeur et une garantie pour l'avenir de notre profession, à mettre à l'actif de nos interventions**.

C'est aussi le cas, malgré ses limites, de **l'allègement des services en éducation prioritaire**.

### Peut-on s'en contenter ? Assurément pas !

En l'état, le projet présente des **points particulièrement dangereux**, qui pourraient permettre, dans nos obligations de service, l'alourdissement de la charge de travail, l'inflation des réunions imposées, et renforcer le pouvoir des chefs d'établissement.

Enfin, les **mesures indispensables** - allègement de la charge de travail, en premier lieu en collège, mesures salariales, carrières - pour **revaloriser nos métiers** sont absentes du projet, et **les attaques contre les CPGE inacceptables**.

**Les enjeux de ce dossier sont considérables.**

**Emparons-nous en dans chaque établissement, mobilisons-nous, réunissons-nous pour remplir les cahiers de revendications.**

**Faisons entendre nos exigences !**

Bernard Duffourg, le 29 novembre 2013

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue  
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage  
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg  
N° Commission Paritaire : 1111 S 05907

Imprimé par AVL Diffusion  
1027 Rue de la Croix Verte  
CS 14485 Parc Euromédecine  
34198 Montpellier Cedex5

Année de congrès national pour le SNES, 2014 verra aussi le renouvellement de ses élu-e-s dans les différentes instances internes. Dans un premier temps, sont concernés au niveau académique la CA académique et les bureaux départementaux. Les élections à ces 2 instances auront lieu du 20 janvier au 7 février 2014, dans les établissements.

Première étape dans ce Montpellier SNES : **l'appel à candidatures** des différentes tendances. Puis en janvier, **les listes des candidats** avec les modalités de vote. Enfin les 26 et 27 février 2014, **le congrès académique à Montpellier**, qui préparera le congrès national de Marseille en avril.

**Ces élections sont un moment fort de la démocratie à l'intérieur du SNES : participez-y !**

### CA ACADÉMIQUE ET BUREAUX DÉPARTEMENTAUX APPELS À CANDIDATURE

#### UNITÉ ET ACTION

#### RASSEMBLER, MOBILISER POUR PESER SUR LES CHOIX DU GOUVERNEMENT

Créations de postes, mesures pour les stagiaires, circulaire évaluation et journée de carence abrogées : autant de décisions à mettre à l'actif des luttes que nous avons menées contre la casse de l'Éducation à l'oeuvre depuis 2007. Mais les recrutements, qui restent insuffisants pour améliorer les conditions de travail, les menaces sur nos statuts, la poursuite des « réformes » imposées par les gouvernements précédents (socle commun, LPC, note de vie scolaire, dispositif Eclair, réforme des lycées, voie technologique..) génèrent déception et mécontentement.

La « réforme » des retraites, le blocage des salaires vont à l'encontre du progrès social. Poursuivre la politique d'austérité et de réduction des dépenses publiques n'ouvre aucune possibilité de sortie de crise et affaiblit les Services Publics.

Dans un contexte de crise sociale grave, de précarité accrue de la jeunesse, face à la montée du racisme, et des poujadismes hostiles au principe même des Services Publics, le mouvement syndical a un rôle crucial à jouer. Le SNES et la FSU s'y emploient sans relâche, en impulsant et

en construisant les mobilisations dans l'Éducation, dans la Fonction Publique et au plan interprofessionnel.

**Rassembler la profession, gagner le soutien de l'opinion, créer aujourd'hui et demain les rapports de force indispensables pour imposer d'autres choix, c'est la voie que propose Unité et Action.**

Contact : Bernard Duffourg,  
04 67 54 10 70

#### ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Passées l'alternance et la première rentrée Peillon, le temps des illusions est clos. **Il était naïf de croire que l'Éducation nationale pourrait prospérer dans un cadre général d'austérité budgétaire.**

Dans notre académie, les postes créés suffisent à peine à compenser la poussée démographique et à rétablir un peu de formation pour les jeunes collègues. Quant à la refondation, elle a fait long feu. Que propose-t-on pour que le collège unique redevienne un objectif crédible ? Fera-t-on le bilan désastreux des réformes dans les lycées ? Que dit le ministre pour

lutter contre l'échec scolaire à part nous vanter les mérites de l'entreprise, de l'apprentissage et redéployer les moyens des ZEP ? Il sort du chapeau les vieilles lunes du « travailler autrement » avec en ligne de mire nos obligations hebdomadaires de service et le retour de la bivalence en collège... **Où est le projet progressiste ?**

C'est pour plaire aux marchés qu'Hollande a choisi d'aggraver les lois Fillon et Woerth sur les retraites et maintient le gel des salaires dans la FP. Quant à révolution fiscale annoncée, elle commence par vingt milliards de cadeaux au patronat

sans contrepartie au nom de la compétitivité des entreprises. **Où est la justice sociale ?**

**Notre gouvernement social-libéral n'est plus que libéral. Ses orientations ne sont pas les nôtres. Le SNES doit en tirer toutes les conséquences et engager les collègues dans la lutte. Si vous partagez ces idées, portez-vous candidats sur les listes présentées par l'École Emancipée.**

Contacts : jean.pilloy@ac-montpellier.fr ou dominiqueblanch@free.fr

#### UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE

**Le ministre Peillon veut démanteler les décrets de 1950. Le SNES ne peut accepter leur réécriture. Notre métier et l'existence du SNES sont en jeu.**

**Sortir du fonctionnement paralysant des « tendances », étendre la démocratie du mandat librement défini par les syndiqués, les sections départementales et académiques, disposer d'un syndicat indépendant des gouvernements, c'est ce à quoi nous entendons contribuer. Nous sommes disponibles pour des listes communes.**

**Le rôle de notre syndicat est de défendre nos revendications, combattre**

les mesures régressives et rechercher l'unité.

**Peillon veut avant janvier réécrire les décrets de 1950, alourdir, annualiser et redéfinir en partie au niveau de l'établissement nos obligations de service,** en rendant obligatoires de nouvelles missions votées en CA, nous imposer d'innombrables tâches et réunions sur la base d'un service de 1607 h par an, soit 44,6 h sur 36 semaines. **La suppression des décharges (1<sup>ère</sup> chaire, effectifs à plus de 36 élèves, labos...)** pour une pondération baisserait nos rémunérations et permettrait de bourrer les classes. La

pondération pour l'enseignement prioritaire, financée par redéploiement, ne concernera que 300 établissements.

**Les projets Peillon appellent-ils une autre réponse que la demande de leur retrait ?**

Au moment où les personnels du 1<sup>er</sup> degré s'engagent le 5/12, après le 14/11 dans la grève, le mandat du SNES est d'affirmer que si le ministre touche aux décrets de 1950, il déclencherà la grève.

Portez-vous candidat sur la liste URIS :  
benoit.christophe7@wanadoo.fr

## ÉDUCATION PRIORITAIRE LE "POUR QUOI FAIRE ?"

Le 7 novembre avaient lieu à Montpellier les **Assises de l'Éducation Prioritaire organisées par le SNES** pour peser sur le chantier ouvert par le ministère.

Avant tout a été réaffirmé le concept du « tous éducatifs ». Pour atteindre les objectifs de « culture commune pour tous », de démocratisation et d'émancipation par l'école, toute mise en place « d'espaces à part » est proscrite. Les ECLAIR sont de véritables laboratoires de dérèglementations. La politique de managements locaux « à la petite semaine » qui nous presse et nous oppresse doit être stoppée. L'Éducation Prioritaire est un concept qui doit rester ouvert et sans cesse remis en question. Si des différences existent entre les établissements scolaires, elles doivent être prises « à bras le corps », non pas sur des labels qui tentent de masquer la réalité des inégalités, mais dans une volonté de les réduire. L'Éducation Prioritaire passe par l'attribution de plus de moyens pour ceux qui en ont le plus besoin, afin que les élèves qui étudient dans ces établissements puissent atteindre les mêmes objectifs que ceux fixés pour tous les autres jeunes. Des « volumes » doivent donc être octroyés en fonction des besoins sociaux et scolaires. Le label ECLAIR est rejeté à l'unanimité car il autorise et encourage la mise en place de dispositifs dérogatoires au sein de ces établissements et abandonne l'idée d'ascenseur social. La carte des établissements relevant de l'Éducation Prioritaire ne saurait s'enfermer dans de tels labels qui masquent mal un réel renoncement à la démocratisation et ont pour volonté de transformer les personnels de concepteurs en exécutants...

C'est une toute autre vision de l'École que portent les collègues qui exercent dans ces établissements, car eux ne renoncent pas au « pour quoi faire ? » et réaffirment l'exigence d'une culture commune égalitaire « pour tous et partout sur le territoire ».

T. JOUVE

## CHANTIER "METIER-MISSIONS-STATUTS" PAS DE RECUL, EXIGEONS DE RÉELLES AVANCÉES !

Le Ministère a reçu le vendredi 22 novembre les organisations syndicales pour ouvrir les discussions sur le métier d'enseignant. Il s'agit de réécrire les décrets de 50 qui régissent nos services, nos missions, nos statuts. Il est donc question de l'essence même de nos métiers !

À la lecture des documents de travail adressés aux organisations syndicales, le SNES note positivement le rappel de la définition des services en heures hebdomadaires d'enseignement (18h pour les certifiés, 15h pour les agrégés), ainsi que la réaffirmation de la qualification disciplinaire. Les projets d'une définition des services en heure de présence dans l'établissement et de la mise en place de la bivalence, soutenus par certaines organisations syndicales, ont donc été abandonnés par le ministère, sous la pression forte du SNES et de la profession. C'est un acquis primordial.

Cependant le projet de décret proposé par le ministère (disponible sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)) contient un grand nombre de points particulièrement inquiétants en l'état :

- si l'entrée du texte ministériel par les missions doit permettre de mieux rendre visible la réalité du travail enseignant et, de ce fait, de mieux le faire reconnaître, leur inscription dans un décret réécrit sous forme d'obligations de service conduirait inévitablement à alourdir la charge de travail et à renforcer le management local. Cela constituerait un recul inacceptable des conditions de travail de l'ensemble de la profession.

- un certain nombre de missions (élaboration du projet d'établissement et des contrats d'objectifs, activités de partenariat) ne peuvent figurer sur la liste des obligations de service.

- l'écriture des obligations de service ne doit pas conduire à l'inflation de réunions imposées par les chefs d'établissement, dont il faut au contraire préciser les limites (en contenu, nombre et volume horaire)

- le rôle du conseil pédagogique que le SNES a toujours dénoncé dans la définition des « missions complémen-

taires » est largement contestable, autant que les « lettres de mission » des chefs d'établissement.

La refonte des décharges, pondérations (en particulier en CPGE), heures de chaires, ne peut pas s'opérer par redéploiement (« enlever aux prépas pour donner à l'éducation prioritaire »), ni conduire à un alourdissement de la charge de travail ou à la diminution substantielle du salaire.

Par ailleurs, les propositions ministérielles ne font pas le tour de l'ensemble des questions et en particulier du collège ; or, ce dernier a connu depuis 1999 des taux d'encadrement dégradés, des effectifs en hausse, des conditions de travail plus difficiles. Les mesures ministérielles doivent concerner ces aspects du métier et apporter des améliorations. De même, il est nécessaire de prendre des mesures pour les TZR, les collègues sur plusieurs établissements.

Enfin la reconnaissance de l'ensemble des missions des enseignants doit s'accompagner de mesures urgentes de revalorisation salariale et d'amélioration des conditions d'exercice.

Le prochain groupe de travail a lieu le lundi 2 novembre. Le SNES poursuit ses interventions pour obtenir des avancées dans le sens des demandes de la profession.

C'est pourquoi l'appui des salles des professeurs est indispensable et urgent pour peser sur les décisions ministérielles qui engageront l'avenir de nos métiers.

Le SNES appelle tous les collègues à organiser dans chaque établissement des réunions (heures syndicales, AG) dans les plus brefs délais, à discuter des propositions ministérielles et à faire remonter au SNES les analyses et revendications collectives pour que les chantiers ouverts soient d'abord ceux des personnels.

B. HUMEAU

## ÉLECTIONS À LA FDE ET À L'ESPÉ (PERSONNELS ET USAGERS) VOUS AVEZ DIT « DÉMOCRATIE » ?

À la FDE (Faculté d'Enseignement) : aucun stagiaire ne pouvait être électeur, ni les C2 ayant déjà un M2 ! Quant aux C2 inscrits en M2, seuls ceux préparant les disciplines Eco-gestion, technologie, SII et Education (CPE) ont pu voter.

À l'ESPÉ (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation), c'est encore mieux : aucun stagiaire, ni C2 ou étudiant en M2 ! Seuls les étudiants en M1 préparant Eco-

gestion, technologie, SII et Education (CPE) ont pu voter.

La formation est un enjeu primordial pour l'avenir et les usagers de la formation ont à faire partager leurs expériences et leurs analyses. Leur refuser le droit de s'exprimer dans ces instances est inacceptable. Le SNES-FSU est auprès de tous ces jeunes et futurs collègues pour que leurs voix se fassent entendre.

F. DENJEAN-DAGA

## AVANCEMENT D'ÉCHELON

### CAPA DES CERTIFIÉS LE 18 DÉCEMBRE

La CAPA d'avancement d'échelon aura lieu le 18 décembre pour les certifiés. Nous serons vigilants au respect des barèmes lors de l'examen du tableau d'avancement.

Il est donc primordial de nous retourner la fiche de suivi (ci-dessous), seule possibilité de contrôler le projet du rectorat.

Par ailleurs, les collègues issus des concours des sessions 2009 et 2010 vont être examinés pour une promo-

tion au même échelon, le cinquième. En effet, en 2010, le traitement d'un stagiaire commençait à l'échelon 1 alors que depuis 2011 il débute au 3<sup>e</sup> échelon. L'année dernière lors de la CAPA avancement, nous avons alerté le rectorat sur cette question. Nous serons donc particulièrement attentifs à un traitement équitable entre les deux cohortes pour le passage au choix (rythme le plus rapide).

F. DENJEAN-DAGA

## NOTATION ADMINISTRATIVE CAMPAGNE 2013-2014


La campagne de notation administrative 2013-2014 aura lieu fin décembre-début janvier.

Nous sommes intervenus fermement l'année dernière pour que la circulaire indique à nouveau explicitement qu'une augmentation « normale » jusqu'à 39 est de 0,5, et de 0,1 entre 39 et 40.

La transparence dans la notation est une nécessité, et elle passe par un encadrement clair. À cette heure, la nouvelle circulaire n'est pas encore sortie mais il est fondamental de revendiquer cette "norme".

Une notice provisoire doit vous informer du projet de notation de votre chef d'établissement. En cas de désaccord, ne pas hésiter à le rencontrer pour faire modifier ce projet. Une fois la notice définitive éditée, le dernier recours consiste à contester sa notation administrative en CAPA en y joignant un courrier argumenté. Les CAPA de contestation de notation administrative auront lieu courant mars.

F. DENJEAN-DAGA

 <b>SNES Montpellier</b> Enclos de Lys, B - 565 rue de l'Aquilonne - 34090 MONTPELLIER Tél. : 04.67.54.10.70 ; Fax : 04.67.54.09.81 ; <a href="mailto:s3mont@nes.edu">s3mont@nes.edu</a> ; <a href="http://www.montpellier.snes.edu">www.montpellier.snes.edu</a>	
<b>AVANCEMENT D'ÉCHELON 2013-2014</b> <b>CERTIFIÉ</b>	
<b>DISCIPLINE :</b>	.....
<b>NOM (en capitales) :</b>	.....
<b>Nom de naissance :</b>	.....
<b>Prénoms :</b>	.....
<b>Date de naissance :</b>	.....
<b>Établissement :</b>	.....
<b>Adresse personnelle :</b>	.....
<b>Téléphone :</b>	.....
<b>Mail :</b>	.....
<b>Date d'entrée dans le corps classe normale :</b>	.....
<b>Recopiez les renseignements qui figurent sur votre dernier arrêté de promotion :</b>	.....
<b>ÉCHELON :</b>	.....
<b>Date de passage :</b>	.....
<b>Mode d'accès : Grand Choix - Choix - Ancienneté</b>	.....
<b>Si vous avez été réclassé récemment, précisez le reliquat d'ancienneté mentionné par votre dernier arrêté :</b>	.....
<b>En cas de congé ou de disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon, précisez :</b>	.....
<b>le type du congé :</b>	.....
<b>le début du congé :</b>	.....
<b>la date de réintégration :</b>	.....
<b>cas particulier des congés parentaux :</b>	.....
<b>dates de début de chaque période de congé parental :</b>	.....
<b>NOTE ADMINISTRATIVE 2012-2013 :</b>	.../40 (pour les certifiés)
<b>NOTE PÉDAGOGIQUE avant le 1/09/2013 :</b>	... / 60 (pour les certifiés)
<b>Date de la dernière inspection :</b>	.....
<b>Exercez-vous en établissement Pluri-Vie ?</b>	..... Si oui, depuis quelle date : .....
<b>Joindre le dernier arrêté de promotion, et pour les collègues exerçant en établissement Pluri-Vie, joindre aussi les arrêtés mentionnant le nombre de mois d'ASA.</b>	
<small>J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'établissement de ma fiche de paie, de mon dossier au SNES de mes coordonnées et informations académiques et relatives au poste de ma carrière. Je reconnais et j'accuse réception des renseignements fournis et je m'engage à leur fournir une information dans les formes et des traitements informatiques dans les conditions définies par les articles 26 et 27 de la loi de 6-5-78. Cette information est nécessaire pour moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en matière de données au SNES 48 avenue d'Orly 75147 PARIS Cedex 13 ou aux établissements académiques.</small>	
<b>Date :</b>	.....
<b>Signature ou NOM et Prénom</b>	.....
<b>A renvoyer par courrier ou par mail à <a href="mailto:s3mont@nes.edu">s3mont@nes.edu</a></b>	